



SEPTEMBRE 1998

EduSarthe

PILOTER L'ÉCOLE

Collection **R**éférences
Des informations techniques pour agir

AVANT-PROPOS

Depuis la loi d'orientation de 1989, l'institution place au cœur de ses préoccupations la prise en compte de la pluralité des besoins des élèves et la variété locale des contextes dans lesquels l'école prend sa place.

Cette nouvelle approche nécessite la mise en place continue de stratégies d'aide à la décision.

Inspiré du tableau de bord utilisé dans les collèges, l'outil proposé organise les indices et les indicateurs utiles à l'examen objectif de la situation de chaque école.

Conçu pour durer trois années, ce tableau permettra de mieux raisonner les choix prioritaires du projet d'école et d'en mesurer plus précisément les effets. Ainsi les ajustements et les inflexions se fonderont sur des données fiables, les objectifs deviendront plus clairs et l'évaluation sera largement facilitée.

Cette trame d'indicateurs a été élaborée au cours de nombreux groupes de travail auxquels ont largement participé les futurs utilisateurs. Elle constituera une aide précieuse pour les directeurs et les équipes. Elle sera, dans de nombreux cas, la première pièce de l'histoire de chaque école et rendra ainsi plus lisible les évolutions du système éducatif dans sa dimension locale.

Trois grandes familles d'indicateurs sont ici proposées : les résultats obtenus, le fonctionnement et les stratégies d'actions. Il a fallu rechercher la simplicité, la lisibilité, en même temps que la mise en relief des phénomènes jugés déterminants sur le fonctionnement de l'école, sans oublier la rapidité d'alimentation et de consultation, dans un souci d'économie et d'efficacité.

Le pilotage interpelle le monde de l'éducation, il soulève des questions de fond et pose des problèmes techniques encore complexes. La présentation du document reste volontairement neutre et classique. Il faudra veiller à son ergonomie, avoir le souci de sa lisibilité et de sa visibilité - c'est à dire sa compréhension - et de la rapidité de sa lecture par le choix des langages (nombres, schémas). Chaque équipe y réfléchira et introduira les modifications jugées utiles.

Que cet outil soit reçu au sein des équipes comme une aide à la perception et à l'objectivisation des données et qu'il conduise à des projets encore plus cohérents, plus pertinents et donc plus efficace pour la réussite de tous les élèves.

Telle est - notre volonté commune :
que le service public apporte sans cesse
davantage à chacun sa chance de réussite.

Bon travail !

Didier Jouault

Didier JOUAULT

Inspecteur d'académie

Directeur des services départementaux

De l'Education Nationale de la Sarthe

SOMMAIRE

Avant-propos	1 -2
Sommaire	3
Indicateurs de pilotage pour l'école primaire	4 - 5
Les élèves	6 à 10
Les personnels	11 à 15
Les structures	16 à 22
Notice explicative	23 à 26
Guide d'aide à la mise en place des cycles	27
Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires	28 à 33
Documents pour l'information des familles, à afficher à l'entrée de l'école	34 à 39
Documents photocopiables destinés à la communication avec les familles	40 à 46
Documents photocopiables destinés à la communication avec l'administration	47 - 48

INDICATEURS DE PILOTAGE

POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Indicateurs de pilotage pour l'école primaire

Date :

Date de la première mise à jour :

Date de la seconde mise à jour :

N.B. : ne saisir lors des mises à jour que les renseignements qui diffèrent par rapport à l'année précédente

Ecole	Adresse
Maternelle..... <input type="checkbox"/>
Elémentaire... <input type="checkbox"/>
Primaire..... <input type="checkbox"/>
Adresse	☎ :
	📄 :

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Nombre d'élèves prévus
Nombre d'élèves réellement entrés
Nombre de classes.....
Dont : Perfectionnement.....
Adaptation.....
CLIN.....
CLIS

LES ELEVES

A. ELEVES

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Rappel de l'effectif			

1) EVALUATIONS NATIONALES

a) Données générales

CE2

	% de réussite en français			% de réussite en mathématiques		
	1998/1999	1999/2000	2000/2001	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Ecole						
Département						
Académie						
France						

6^{eme}

	% de réussite en français			% de réussite en mathématiques		
	1998/1999	1999/2000	2000/2001	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Ecole						
Département						
Académie						
France						

b) Eléments d'analyse des tests de CE2**- Calcul**

	Résultats en pourcentages		
	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Ne maîtrisent pas les compétences de base			
Maîtrisent uniquement les compétences de base			
Maîtrisent aussi les compétences approfondies			
Maîtrisent en outre les compétences remarquables			

- Lecture

	Résultats en pourcentages		
	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Ne maîtrisent pas les compétences de base			
Maîtrisent uniquement les compétences de base			
Maîtrisent aussi les compétences approfondies			
Maîtrisent en outre les compétences remarquables			

- Tri croisé

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Pourcentage d'enfants ne maîtrisant les compétences de base ni en calcul ni en lecture			



Voir "Notice explicative" page 23

2) FLUX INTERNE :

a) Allongement et réduction de cycle.

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Elèves de grande section ayant été scolarisés dès l'âge de 2 ans						
Elèves de Grande section maintenus						
Elèves en retard à l'entrée du CP						
Elèves en avance à l'entrée du cycle 3						
Elèves en retard à l'entrée du cycle 3						
Elèves en avance à la fin du cycle 3						
Elèves en retard à la fin du cycle 3						
Elèves de douze ans et +						

b) Instabilité de la population scolaire

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Elèves de fin de cycle 1 n'ayant pas accompli la totalité du cycle dans l'école						
Elèves de fin de cycle 2 n'ayant pas accompli la totalité du cycle dans l'école						
Elèves de fin de cycle 3 n'ayant pas accompli la totalité du cycle dans l'école						

c) Scolarisation précoce

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
% d'élèves de 2 ans scolarisés à la rentrée			

3) AIDE AUX ENFANTS (RASED)

a) Nombre de postes implantés dans l'école

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Psychologue			
Maître E			
Maître G			

b) Interventions des membres du RASED

Psychologue	1998/1999			1999/2000			2000/2001		
	C1	C2	C3	C1	C2	C3	C1	C2	C3
Nombres d'élèves									
%									

Maître E	1998/1999			1999/2000			2000/2001		
	C1	C2	C3	C1	C2	C3	C1	C2	C3
Nombres d'élèves									
%									

Maître G	1998/1999			1999/2000			2000/2001		
	C1	C2	C3	C1	C2	C3	C1	C2	C3
Nombres d'élèves									
%									

4) DISPOSITIFS SPECIALISES

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Saisines CCPE						
Orientations effectives						
Intégration avec aide						
Intégration sans aide						
Conventions						

5) ORIENTATION DES ELEVES A L'ISSUE DU CM2

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Prolongation du cycle 3						
6 ^{ème}						
SEGPA						
Autres structures spécialisées						
Rappel de l'effectif CM2		100		100		100

B. PROFESSION ET CATEGORIE SOCIALE DU CHEF DE FAMILLE

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1- Agriculteurs						
2- Artisans - Commerçants						
3- Professions libérales - cadres supérieurs						
4- Professions intermédiaires						
5- Employés						
6- Ouvriers						
7- Retraités						
8- Sans emploi						
9- Indéterminée						
TOTAL		100		100		100

LES PERSONNELS

A. LES POSTES

1) POSTES - CLASSES

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Nombre			
Nombre d'élèves dans l'école			
Moyenne effectif/classe			

2) MOYENS SUPPLEMENTAIRES (Exprimés en poste ou fractions de postes)



	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Psychologue			
Maître E			
Maître G			
Brigade ZEP			
Autre moyen			
TOTAL			

3) CALCUL DU P/E (Nombre de postes pour 100 élèves)

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Nombre de postes-classes			
Nombre de moyens supplémentaires			
Nombre total des postes (P)			
Nombre d'élèves (E)			
P/E multiplié par 100			

4) AUTRES MOYENS NON INTEGRES AU CALCUL DU P/E (Exprimés en postes ou

fractions de postes)



	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Décharge de direction			
Zilien rattaché à l'école			
Aides éducateurs			

B. LES MAITRES

1) AGE

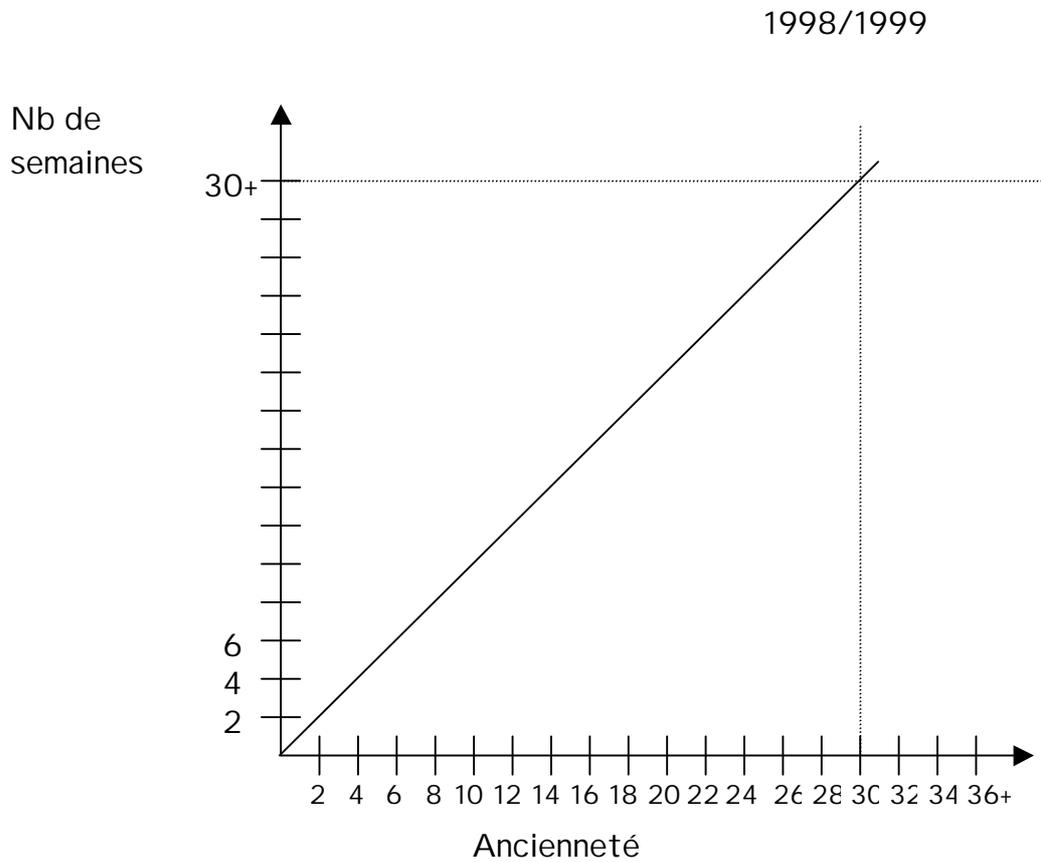
	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
De 20 à 30 ans						
De 31 à 50 ans						
De 51 à 60 ans						

2) STABILITE DANS L'ECOLE

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
P.E. sortant						
< 3 ans						
De 3 ans à 6 ans						
De 6 ans à 9 ans						
De 9 ans à 15 ans						
> 15 ans						

3) FORMATION CONTINUE

a) Stages départementaux



b) Stage école

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Durée			
Thème			

4) AIDES AUX MAITRES

a) Nombre d'interventions de l'équipe de circonscription

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
I.E.N.			
Conseiller pédagogique généraliste			
Conseiller pédagogique EPS			
Secrétaire de la C.C.P.E			
Coordonnateur ZEP			

b) Nombre d'interventions des conseillers et animateurs départementaux

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
C.P. Arts Plastiques			
C.P. Education Physique			
C.P. Education Musicale			
B.C.D. - Lecture			
Informatique			

C. LES EMPLOYES MUNICIPAUX

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	Nb de classes concernées	Nb	Nb de classes concernées	Nb	Nb de classes concernées
A.T.S.E.M.						
Autres personnels :						
.....						
.....						
.....						
.....						

D. LES AIDES EDUCATEURS

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Nombre			

E. LES INTERVENANTS EXTERIEURS

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Nombre d'intervenants			
Nombre de classes concernées			
Nombre TOTAL d'interventions			
Moyenne des interventions/classes concernées			

LES STRUCTURES

A. EQUIPEMENTS DE L'ECOLE

1) LES LOCAUX

a) Salles de classe

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Nombre			

b) Autres salles

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Existence	Utilisation	Existence	Utilisation	Existence	Utilisation
Salle de motricité						
Salle de repos						
Salle informatique						
Salle de musique						
Salle d'arts plastiques						
Salle de projection						
B.C.D.						
Salle de restauration						
Infirmierie						
Tisanerie (salle des ATSEM)						
Salle des maîtres						
Autres (à préciser)						
.....						
.....						
Préau ouvert						
Préau fermé						

2) LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Accès à	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Jeux extérieurs en volume			
Jeux extérieurs avec tracés au sol			
Plateau d'évolution			
Stade			
Gymnase			
Piscine			
Matériel de sport lourd			
Mur d'escalade			
Autres :			
.....			
.....			
.....			

3) LE MATERIEL AUDIOVISUEL ET LES TECHNOLOGIES NOUVELLES

(Nombres d'appareils)

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Photocopieur			
Rétroprojecteur			
Minitel			
Fax			
Répondeur téléphonique			
Ordinateur (PC)			
Multimédia			
Imprimante			
Internet			
Chaîne Hi-Fi			
Lecteur CD			
Télévision			
Magnétoscope			
Caméscope			
Autres :			
.....			
.....			
.....			

4) LA PLACE DU LIVRE

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Existence d'une B.C.D.			
Nombre de livres (N) <200			
200 < N < 500			
500 < N < 1000			
N >1000			

Existence d'une bibliothèque municipale			
Accès			
Nombres de visites annuelles / 1 classe			

Existence d'un bibliobus			
Accès			
Nombre de visites annuelles / 1 classe			

B. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

1) PROJET D'ECOLE

Contenus	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Maîtrise de la langue			
Culture scientifique			
Culture artistique			
Citoyenneté			
Aide aux enfants en difficulté			
Autres :			
Actualisation			
Programme d'action			

2) MI SE EN PLACE DES CYCLES

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Existence du conseil de maîtres de cycle			
Elaboration et suivi des livrets d'évaluation			
Choix d'outils communs (manuels)			
Programmation pour l'ensemble des classes de l'école			

3) LES LANGUES ETRANGERES ENSEI GNEES :

	Nombre d'élèves														
	CE1			CE2			CM1			CM2			TOTAL		
	1998 1999	1999 2000	2000 2001	1998 1999	1999 2000	2000 2001	1998 1999	1999 2000	2000 2001	1998 1999	1999 2000	2000 2001	1998 1999	1999 2000	2000 2001
Anglais															
Allemand															
Espagnol															
Italien															
TOTAL															

4) L'EVALUATION NATIONALE (CE2 - 6^{EME})

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Analyse collective des résultats			
Actions consécutives à l'analyse			

5) LE LIVRET SCOLAIRE

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Ancien modèle (relevé de notes)			
Modèle mixte (compétence et notes)			
Relevé des compétences transversales et disciplinaires			

6) ETUDES DIRIGÉES

	Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3		
	1998 1999	1999 2000	2000 2001	1998 1999	1999 2000	2000 2001	1998 1999	1999 2000	2000 2001
Traitement de l'information									
Education de la mémoire									
Méthode de travail									

7) INDICATEURS D'ALARME

	1998/1999		1999/2000		2000/2001	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Signalements de violence externe à l'école (Procureur ou ASE)						
Signalements de violence interne élève / élève						
Signalements de violence interne élève / adulte						
Evitements (retrait d'élève)						
Départs d'enseignants						

C. MOYENS FINANCIERS

1) FONCTIONNEMENT

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Crédits pédagogiques (Educ. Nat.)			
Crédits d'heures de soutien (Educ. Nat.)			
Crédits d'heures péri-éducatives (Educ. Nat.)			
Crédits de fonctionnement (Mairie)			
Fonds coopératifs			
Autres :			
TOTAUX			

Soit par élève : (Total / Nb d'élèves)			
---	--	--	--

2) EQUIPEMENT

	1998/1999	1999/2000	2000/2001
Crédits Mairie			
Autres :			



Notice explicative

Sauf indications de nombres ou de pourcentages, cocher les cases pour les réponses affirmatives.

Page 7 Éléments d'analyse

La liste des items déterminés comme évaluant les compétences de base, les compétences approfondies, les compétences remarquables en calcul et lecture sera transmise chaque année par la voie du B.D.E.N.

Page 8 Scolarisation précoce

Ex : le pourcentage demandé pour l'année 1998-1999 s'obtient en divisant le nombre d'enfants de 2 ans scolarisés à la rentrée 1997 par le nombre d'enfants de 3 ans scolarisés à la rentrée 1998 ; le tout multiplié par 100.

Page 9 Aide aux enfants (RASED)

Ne renseigner que si les postes sont administrativement implantés à l'école.

Interventions des membres du RASED

C1 = Cycle 1

C2 = Cycle 2

C3 = Cycle 3

Page 10 Profession et catégorie sociale du chef de famille (voir liste jointe)

Page 11 Moyens supplémentaires

Ex : si l'intervention dans l'école est de : 1 j/semaine : noter 0,25
2 j/semaine : noter 0,50
1 j/quinzaine : noter 0,12

calcul du P/E

Ex :

	1998/1999
Nombre de postes-classes	6
Nombre de moyens supplémentaire	0,40
Nombre total des postes (P)	6,40
Nombre d'élèves (E)	120
P/E multiplié par 100	5,33

Ce qui signifie que le taux d'encadrement est de 5,33 postes pour 100 élèves

Page 12 Autres moyens non intégrés au calcul du P/E

I dem « moyens supplémentaires »

Page 13 Stages départementaux

Il est conseillé de remplir le tableau avec un code couleur différent pour chaque enseignant (à garder en mémoire au dos du document).

La constellation des points ainsi portés indiquera l'excès, le déficit ou la conformité de formation continue des enseignants.

Pour renseigner le graphique en 1999-2000 et 2000-2001 utiliser une superposition de calques.

Page 21 Moyens financiers

Il s'agit de reporter les sommes allouées.

Professions et catégories sociales

- 1** | **Agriculteur - Exploitant**
Cultivateur - Viticulteur - Horticulteur - Maraîcher - Fermier - Métayer - Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)
- 2** | **Artisan**
Artisan boulanger, pâtissier, boucher..
Artisan maçon, plombier, menuisier, mécanicien, coiffeur, teinturier..
Artisan d'imprimerie, d'art.. Transporteur routier indépendant (moins de 10 salariés)
- Commerçant et assimilé**
Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés :
Epicier, cafetier, restaurateur, hôtelier, forain, libraire, agent immobilier..
- Chef d'entreprise de 10 salariés et plus**
- Professions libérales**
Médecins - Dentiste - Avocat - Architecte - Notaire - Expert comptable - Pharmacien..
- Cadre de la fonction publique**
Magistrat - Inspecteur - Officier - Administrateur - Attaché
- 3** | **Professeur - professions scientifiques**
Proviseur - Principal - Professeur agrégé ou certifié - Médecin ou pharmacien salarié - Médecin hospitalier - Conseiller d'orientation
- Profession de l'information, des arts et des spectacles**
Journaliste - Ecrivain - Bibliothécaire - Danseur - Comédien
- Cadre administratif - Commercial d'entreprise**
Directeur d'agence bancaire..
- Ingénieur - Cadre technique d'entreprise**
- Instituteur et assimilés**
Instituteur - Directeur d'école - PEGC - Maître auxiliaire - Conseiller d'éducation..
- 4** | **Professions intermédiaires de la santé et du travail scolaire**
Puéricultrice - Infirmier - Assistante sociale - Assistante en pharmacie - Educateur spécialisé - Sage-femme
- Professions intermédiaires administratives de la fonction publique**
Contrôleur des impôts - Secrétaire administrative - Inspecteur de la police - Adjudant

4
(suite)

Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

Comptable - Secrétaire de direction - Représentant - Maître d'hôtel - Photographe..

Technicien

Dessinateur industriel - Analyste - Programmeur - Géomètre - Technicien - Chimiste - Contrôleur laitier..

Contremaître - Agent de maîtrise

Conducteur de travaux - Chef de dépôt - Chef d'atelier - Chef de cuisine

Employé civil et agent de service de la fonction publique

Aide-soignante - Ambulancier - Agent administratif - Commis - Agent de service - Préposé - Dactylo - Standardiste

5

Policier - Militaire

Gendarme - Pompier - Agent de police - Agent de sécurité

Employé administratif d'entreprise

Secrétaire - Dactylo - Guichetier - Standardiste - Hôtesse d'accueil ou d'accompagnement - Employé..

Personnels - Services directs aux particuliers

Ouvrier qualifié

Mécanicien - Ajusteur - Conducteur de machine ou d'engin - OHO - OQ - Chef d'équipe - Jardinier - Menuisier - Charpentier - Ouvrier d'art - Verrier - Couturière - Conducteur routier - Chauffeur de taxi (salarie) - Magasinier..

6

Ouvrier non qualifié

Manœuvre - Manutentionnaire - Bagagiste - Déménageur..

Ouvrier agricole

Marin pêcheur - Bûcheron - Berger..

7

Retraité

8

Chômeur n'ayant jamais travaillé

Personne sans activité professionnelle (autre que retraité)

9

Non renseignée (inconnue ou sans objet)

Elèves sous tutelle DASS

GUIDE D'AIDE A LA MISE EN PLACE DES CYCLES

Loi d'orientation sur l'Education
du 10 juillet 1989

LES CYCLES A L'ECOLE PRIMAIRE

L'école primaire comprend l'école maternelle et l'école élémentaire

L'école élémentaire accueille les 2 années du cycle des apprentissages premiers ainsi que la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

L'école élémentaire accueille les trois années du cycle des apprentissages fondamentaux et les trois années du cycle des approfondissements.

DONC

- **Le cycle des apprentissages premiers** se déroule à l'école maternelle.
- **Le cycle des apprentissages fondamentaux** commence en grande section et se poursuit pendant les deux premières années de l'école élémentaire.
- **Le cycle des approfondissements** correspond aux trois dernières années de l'école élémentaire et conduit au collège.

A. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989
- Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 :
Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
- Note de service n° 91-065 du 11 mars 1991 :
application du décret n° 90-788 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires durant l'année scolaire 1990-1991
- Note du 11 mars 1991 :
orientations pour la mise en œuvre de la nouvelle politique pour l'école.

B. PASSAGE DE CYCLE A CYCLE ET PROCEDURE A METTRE EN ŒUVRE EN FIN DE CYCLE

L'examen de la situation scolaire de l'élève a lieu en **conseil des maîtres de cycle**, éventuellement sur demande des parents, si nécessaire après avis du réseau d'aides spécialisées et du médecin scolaire.

1) DU CYCLE DES APPRENTISSAGES PREMIERS AU CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX

Maintien à l'école maternelle :

Sauf avis des commissions de l'Education spéciale, aucun enfant ne doit être maintenu à l'école maternelle s'il a atteint 6 ans au 31 décembre de l'année civile.

Compétences acquises avant la fin du cycle

- ⇒ La procédure d'admission anticipée au cours préparatoire n'existe plus.
- ⇒ Pour les enfants qui auraient atteint les compétences de fin du cycle des apprentissages premiers à la fin de l'année scolaire précédant la dernière année d'école maternelle, la décision relève des conseils des maîtres du cycle des apprentissages premiers et du cycle des apprentissages fondamentaux. Ces conseils examinent la situation des élèves sur proposition de l'enseignant de grande section ou du conseil des maîtres du cycle des apprentissages premiers, ou à la demande des parents.
- ⇒ Une observation de l'élève en grande section est vivement conseillée, observation complétée éventuellement par celle du psychologue scolaire.
- ⇒ Les désaccords sont portés à la connaissance de l'Inspecteur d'Académie après avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la circonscription.

2) DU CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX AU CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS

Compétences acquises avant la fin du cycle

- ⇒ L'élève peut aborder les apprentissages du cycle suivant, dans la classe où il se trouve.
- ⇒ Le conseil des maîtres du cycle concerné peut proposer le passage de l'enfant dans le cycle suivant.

Il est recommandé que l'enfant pour lequel une **réduction** de la durée du cycle est envisagée puisse faire l'objet d'une **observation** dans la classe correspondant à la 1^{ère} année du cycle suivant.

Compétences partiellement acquises avant la fin du cycle

Le conseil des maîtres de cycle apprécie en fonction des compétences qui restent à acquérir, s'il convient ou non de prononcer l'admission de l'élève dans le cycle suivant où il terminera l'acquisition des compétences du cycle précédent, ou s'il convient de prolonger d'une année sa présence dans le cycle.

3) DU CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS AU PREMIER CYCLE DES COLLEGES

Entrée en 6^{ème}, cycle d'adaptation : le conseil des maîtres du cycle des approfondissements prononce le passage dans le cycle d'adaptation du collège.

Dans le cas de maintien à l'école élémentaire, la lettre adressée par le directeur à la famille devra préciser très clairement les motifs de non-admission en 6^{ème} et indiquer les voies de recours.

L'admission en S.E.G.P.A. ou en établissement spécialisé relève de la seule compétence des Commissions de l'éducation spécialisée (C.C.P.E. – C.C.S.D. – C.D.E.S.). Celles-ci doivent être saisies suffisamment tôt pour qu'elles puissent se prononcer avant les vacances d'été.

C. ALLONGEMENT OU REDUCTION DE LA DUREE D'UN CYCLE

Préoccupations communes à l'ensemble des cycles de l'école primaire.

Les décisions de « redoublement conçu comme la reprise à l'identique d'une année scolaire » ne se justifient plus et sont donc à proscrire.

Le conseil des maîtres de cycle définira pour chaque élève qui n'aurait pas acquis les compétences fixées pour telle étape interne au cycle, un projet d'apprentissage qui tienne compte des acquis antérieurs. Ce projet devra préciser les modalités de mise en œuvre (classe de rattachement, organisation spécifique, enseignants concernés).

Ce projet sera communiqué aux parents : il convient de rechercher leur accord vis-à-vis des solutions proposées. En effet, comme l'indique le rapport indexé à la loi d'orientation (p. 20) aucun allongement ne doit être imposé.

En cas de refus par la famille du projet défini par le conseil de cycle, le Directeur de l'école rédigera un rapport sur l'imprimé « synthèse pour procédure d'appel ».

- ➔ Les propositions relatives à la réduction ou à la prolongation d'une année de la présence de l'élève dans le cycle sont précédées d'une rencontre entre :
 - Les parents,
 - Le maître de la classe,
 - Le directeur de l'école ou un membre du conseil des maîtres de cycle autre que le maître de l'élève.

La prolongation ou la réduction **d'une année** n'est possible qu'une fois dans l'ensemble de la scolarité primaire, l'objectif demeurant qu'aucun élève n'ait plus d'un an de retard avant son entrée en 6^{ème}.

- ➔ Une notification écrite est adressée aux parents par le directeur d'école, qui en gardera le double. Elle comporte la proposition du conseil des maîtres de cycle ainsi que l'indication de la possibilité d'un recours dans un délai de 15 jours.

Les parents sont alors informés que l'absence de réponse écrite de leur part, dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la lettre, équivaut à l'acceptation de la proposition.

- ➔ Toute proposition acceptée devient décision.
Cette décision s'applique à toutes les écoles, publiques ou privées.

D. LE RECOURS DES FAMILLES - L'APPEL

En cas de contestation, les parents peuvent, dans le délai de 15 jours à compter de la date de réception de la lettre, former un recours motivé devant l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale, en accompagnant leur recours d'une lettre motivant les raisons de leur désaccord avec la proposition du conseil des maîtres. Ce recours doit être adressé par la voie hiérarchique (l'adresser au Directeur d'école, qui le transmettra à l'Inspecteur de l'Education Nationale).

Le dossier de recours est constitué :

- de documents fournis par les parents :
 - Un courrier motivant leur demande,
 - Une enveloppe à fenêtre timbrée.

- De documents fournis par le Directeur :
 - Une copie de la notification adressée à la famille,
 - Le bilan de fin de cycle,
 - Le formulaire « synthèse pour procédure d'appel », dûment complété et accompagné de tout document permettant d'apprécier les compétences de l'élève (cahiers, productions d'élève, évaluations, extraits et/ou synthèse de son livret scolaire..)

E. LA DECISION

Elle appartient à l'Inspecteur d'académie, Directeur des services de l'Education Nationale, qui s'appuiera sur les délibérations d'une commission composée de :

2 Inspecteurs
2 Maîtres formateurs
2 Directeurs d'école
2 Maîtres enseignants.

Les résultats de l'appel sont transmis aux parents avant la fin des classes.

F. CALENDRIER

1 - Cycles 1 et 2 :

Exemples de dates
pour l'année 1997/98

Fin des conseils des maîtres de cycle 26 mai 1998

Retour à l'Inspection académique (coordination I EN) par
la voie hiérarchique (école - I EN) des dossiers pour
lesquels les familles auront fait appel..... 13 juin 1998

Commission départementale d'appel intercycles 17 juin 1998

2 - Cycle 3

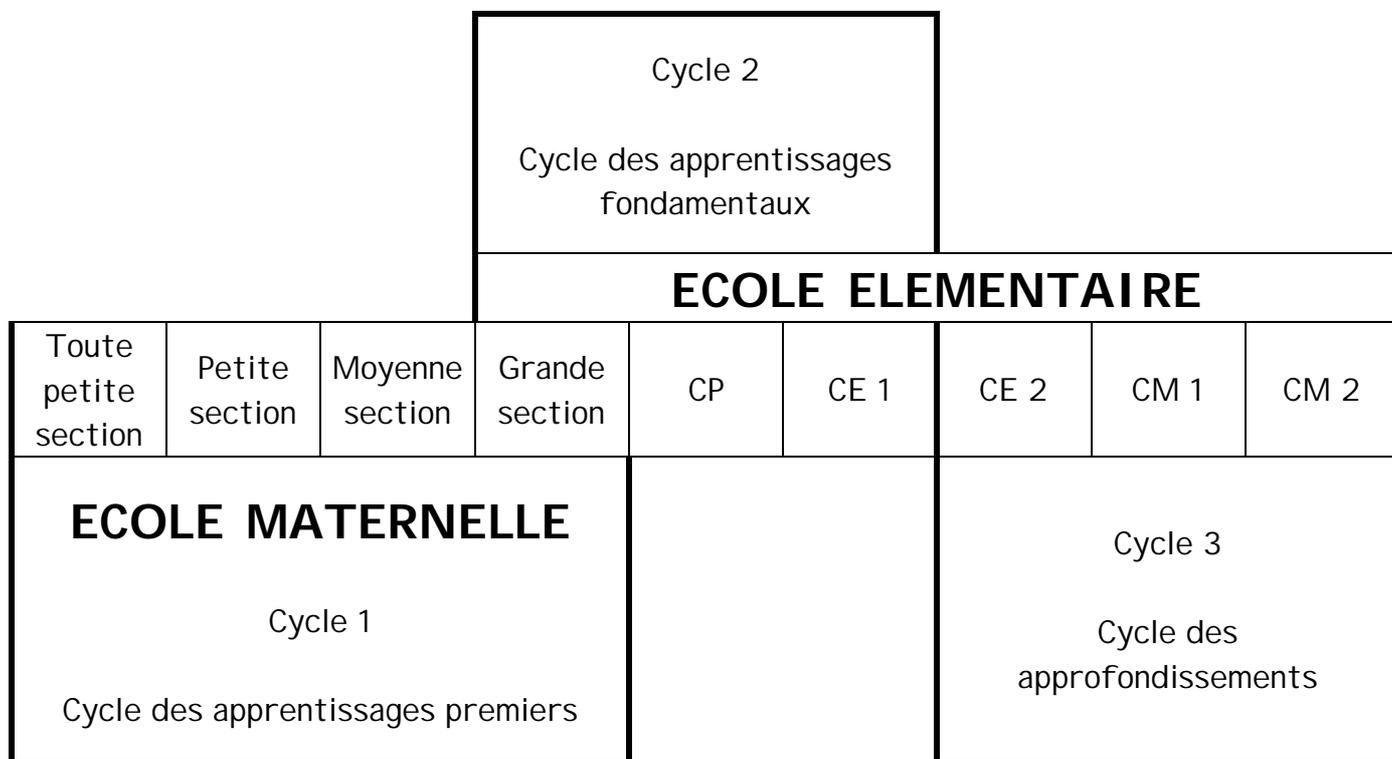
Fin des conseils des maîtres de cycle..... 9 mai 1998

Retour à l'Inspection académique (coordination I EN) par
la voie hiérarchique (école - I EN) des dossiers pour
lesquels les familles auront fait appel..... 5 juin 1998

Commission départementale d'appel admission 6^{ème} 17 juin 1998

LES CYCLES A L'ECOLE PRIMAIRE

Loi d'orientation du 10 juillet 1989



INFORMATION AUX PARENTS

VOTRE ENFANT EST AU CYCLE 1 ET VA ENTRER AU CP

ou

VOTRE ENFANT EST AU CYCLE 2 ET VA ENTRER AU CE 2

Voici quelles sont les procédures de **REDUCTION** ou de **PROLONGATION** d'une année de présence d'un élève dans un cycle.

Ces procédures remplacent désormais, en les améliorant, les passages anticipés et les redoublements qui, de fait, n'existent plus.

- ⇒ **L'examen de la situation scolaire** de l'élève a lieu en conseil des maîtres de cycle, éventuellement sur demande des parents, si nécessaire après avis du réseau d'aides spécialisées et du médecin scolaire.
- ⇒ **Les propositions** relatives à la réduction ou à la prolongation d'une année de la présence de l'élève dans le cycle sont précédées d'une rencontre avec :
 - Les parents
 - Le maître de la classe
 - Le directeur de l'école ou un membre du conseil des maîtres du cycle autre que le maître de l'élève.

La prolongation ou la réduction d'**UNE** année n'est possible qu'**UNE** fois dans la scolarité primaire.

- ⇒ **Une notification écrite** est adressée aux parents par le directeur d'école. Elle comporte la proposition du conseil des maîtres de cycle ainsi que l'indication de la possibilité d'un recours dans un délai de 15 jours.
- ⇒ **L'absence de réponse écrite de la part des parents, dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la lettre, équivaut à l'acceptation de la proposition.**
- ⇒ **Toute proposition acceptée devient décision** et s'applique à toutes les écoles, publiques ou privées. Elle sera notifiée sur le livret scolaire de l'élève.

⇒ **En cas de contestation**, les parents peuvent, dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la lettre, former un recours motivé devant l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale.

Ce recours doit être adressé par la voie hiérarchique : les parents l'adressent au directeur de l'école qui transmet à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Le **dossier de recours** est constitué de documents fournis par le directeur (cahiers, extrait du livret scolaire, bilan de fin de cycles), auxquels les **parents** doivent joindre :

- Une enveloppe à fenêtre timbrée,
- Un courrier argumenté motivant les raisons du désaccord avec la proposition du conseil des maîtres.

CALENDRIER

Exemples de dates
pour l'année 1997-98

	Grande section	CE 1
Fin des conseils des maîtres de cycle	26 mai 1998	26 mai 1998
Retour au directeur des dossiers pour lesquels les familles font appel	10 juin 1998	10 juin 1998
Commission départementale d'appel intercycles	17 juin 1998	17 juin 1998
Communication aux familles des décisions prises par l'Inspecteur d'académie	20 juin 1998	20 juin 1998

VOTRE ENFANT EST AU CYCLE 3 ET VA ENTRER EN 6^{EME}

1) ADMISSION EN 6^{EME}

- ⇒ **L'examen de la situation scolaire** des élèves a lieu en conseil des maîtres de cycle.
- ⇒ **Les propositions** relatives à la prolongation d'une année de la présence d'un élève dans le cycle des approfondissements sont précédées d'une **rencontre** entre :
 - Les parents,
 - Le maître de la classe
 - Le directeur de l'école ou un membre du conseil des maîtres de cycle autre que le maître de l'élève.

Rappel : la prolongation d'une année n'est possible qu'une fois dans la scolarité primaire.

- ⇒ **Une notification écrite** est adressée aux parents par le directeur d'école. Elle comporte la proposition du conseil des maîtres de cycle, ainsi que l'indication de la possibilité d'un recours dans un délai de 15 jours.
- ⇒ **L'absence de réponse écrite de la part des parents, dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la lettre, équivaut à l'acceptation de la proposition.**
- ⇒ **Toute proposition acceptée devient décision** et s'applique à toutes les écoles, publiques ou privées. Elle sera notifiée sur le livret scolaire de l'élève.

2) EN CAS DE CONTESTATION

Les parents peuvent, dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la proposition du conseil des maîtres de cycle, former un recours motivé devant l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale.

Le recours doit être adressé par la voie hiérarchique : les parents l'adressent au directeur de l'école, qui transmet à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Le dossier de recours est constitué de documents fournis par le directeur (cahiers, extrait du livret scolaire, bilan de fin de cycle), auxquels les parents doivent joindre :

- Une enveloppe à fenêtre timbrée,
- Un courrier argumenté motivant les raisons du désaccord avec la proposition du conseil des maîtres de cycle.

3) AFFECTATION DANS UN AUTRE COLLEGE QUE CELUI DU SECTEUR

Les familles qui demandent un autre collège, doivent compléter la fiche de « **demande d'affectation dans un autre collège que celui du secteur** » disponible auprès du directeur, à laquelle doivent être joints toutes les pièces justificatives nécessaires et une enveloppe à fenêtre timbrée à 3,00 francs.

Après l'examen des demandes, les familles recevront une lettre leur notifiant la décision prise.

Calendrier d'admission au collège

Exemple de dates pour
l'année 1997-1998

DOCUMENTS				
	Composition du dossier	Envoyés par	à	Arrivée au destinataire au plus tard
ORIENTATION				
Proposition du conseil de cycle		Directeur	Famille	9 mai 1998
Retour des fiches d'admission en collège		Famille	Directeur	23 mai 1998
Recours des familles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre motivant la demande ▪ Enveloppe à fenêtre timbrée à 3,00 F 	Famille	Directeur	23 mai 1998
<p>Commission départementale d'appel inter-cycles le 17 juin 1998. Date prévue pour l'information des familles le 20 juin 1998.</p>				

DEROGATION DE SECTEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document « demande d'affectation en 6^{ème} dans un autre collège que celui du secteur » disponible auprès du directeur ▪ Enveloppe à fenêtre timbrée à 3,00 F 	Famille	Directeur	23 mai 1998
<p>Commission de dérogation de secteur le 9 juin 1998. Date prévue pour l'information des familles le 12 juin 1998.</p>				

NOTIFICATION DE MAINTIEN DANS LE CYCLE



....., le

M / ... Direct.....

Ecole.....

.....

à

Madame, Monsieur,

.....

.....

Objet : maintien en cycle des

Pour l'année scolaire.....

Madame, Monsieur,

La situation scolaire de votre enfant,

Nom : Prénom : a été examinée par le conseil des maîtres du cycle

Le conseil des maîtres a décidé son maintien dans ce cycle pour le motif suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de la réception de ce courrier pour déposer, si vous le souhaitez, un **recours en appel**.

Dans cette hypothèse, je vous prie de bien vouloir m'adresser un **courrier** argumenté ainsi qu'une enveloppe à fenêtre timbrée.

La décision sera alors prise par Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, et vous en serez informé avant la fin de l'année scolaire.

L'absence de réponse écrite de votre part signifie que vous acceptez la décision prise par le conseil des maîtres de cycle de l'école que fréquente votre enfant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L..... Direct

NOTIFICATION DE REDUCTION DE CYCLE



.....,le

M / ... Direct.....

Ecole.....

.....

à

Madame, Monsieur,

.....

.....

Objet : Réduction d'un an de la durée du cycle des
Pour l'année scolaire.....

Madame, Monsieur,

La situation scolaire de votre enfant,

Nom :Prénom : a été examinée par le
conseil des maîtres du cycle

Le conseil des maîtres a décidé de réduire d'un an la durée de son
passage dans ce cycle pour le motif suivant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de la réception de ce courrier pour déposer, si vous le souhaitez, un **recours en appel**.

Dans cette hypothèse, je vous prie de bien vouloir m'adresser un **courrier** argumenté ainsi qu'une enveloppe à fenêtre timbrée.

La décision sera alors prise par Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, et vous en serez informé avant la fin de l'année scolaire.

L'absence de réponse écrite de votre part signifie que vous acceptez la décision prise par le conseil des maîtres de cycle de l'école que fréquente votre enfant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L..... Direct

FICHE D'ADMISSION EN COLLEGE

PARTIE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM de l'élève : Prénom :

(en capitale d'imprimerie)

Date de naissance : / / F G ⁽¹⁾

Langue vivante choisie :

Nom et adresse de la personne responsable de l'enfant [père-mère-tuteur] ⁽²⁾

NOM : Prénom : N° voie ou lieu-dit :

..... Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone travail :

AFFECTATION. Le collège d'affectation de l'élève est normalement celui du secteur :
Le secteur est déterminé par le **DOMICILE** des parents ou du tuteur.

L'INSCRIPTION EST-ELLE DEMANDEE DANS LE COLLEGE DU SECTEUR ? OUI NON ⁽²⁾

Sinon, collège demandé :

dénomination : , localité :

[dans ce cas remplir l'imprimé de demande d'affectation dans autre collège que celui du secteur]

Date : Signature du ou des responsable(s).

PARTIE A REMPLIR PAR L'ECOLE

CIRCONSCRIPTION : **ECOLE :**

COMMUNE : **N° INSEE :**

Collège du secteur correspondant
au domicile des parents

Dénomination :

Localité :

ADMISSION EN COLLEGE
OUI NON ⁽²⁾

APPEL DES PARENTS
OUI NON ⁽²⁾

DECISION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE

Admis(e) en collège OUI NON ⁽²⁾
Date Signature.

(1) Cocher la case correspondante (2) Rayer la mention inutile

EVALUATION

NOM PRENOM

Date de naissance : ../.../..... Cours suivis pendant les deux années précédentes :

A - APPRENTISSAGES	A	B	C	D	REMARQUES COMPLEMENTAIRES	
<u>FRANCAIS</u>						
Lecture - Compréhension - Textes - Divers.		
Expression et Communication.....		
Expression écrite.....		
Connaissance de la langue.....		
(Vocabulaire, orthographe, grammaire, conjugaison).....		
<u>MATHEMATIQUES</u>						
Numération - Opérations.....		
Résolution des problèmes.....		
Tracés géométriques.....		
<u>SCIENCES ET TECHNOLOGIES</u>						
Démarches et outils.....		
Contenus.....		
<u>HISTOIRE - GEOGRAPHIE</u>						
Démarches et Outils.....		
Contenus.....		
<u>EDUCATION CIVIQUE</u>						
Connaissance des institutions.....		
Respect des règles de vie sociale.....		
<u>EDUCATION ESTHETIQUE</u>						
Aisance en Education musicale.....		
Aisance en Arts plastiques.....		
<u>EDUCATION PHYSIQUE</u>						
Développement sensoriel, moteur.....		
Participation aux activités physiques collectives.....		
B - SOCIALISATION - INTERETS - METHODOLOGIE DE TRAVAIL						
Capacité à lire en groupe.....		
Curiosité intellectuelle.....		
Rigueur du raisonnement.....		
Soin dans la présentation.....		
Mémoire, traitement de l'information.....		
Imagination, créativité.....		

PERSPECTIVES D'ADAPTATION AU COLLEGE

NON ADMISSION

MOTIF

Date et signature du Président du Conseil des Maîtres du cycle

A : TRES SATISFAISANT

B : OBJECTIFS ESSENTIELS ACQUIS

C : QUELQUES DEFICITS

D : TRES INSUFFISANT

Commune :

Division des élèves :

Circonscription :

Collège du secteur (correspondant au domicile des parents) :

Dénomination :

Localité :

DEMANDE D’AFFECTATION EN 6^{EME} DANS AUTRE COLLEGE QUE CELUI DU SECTEUR

ELEVE :

NOM :

Prénom :

Date de naissance : / /

RESPONSABLE DE L’ELEVE :

NOM :

Adresse :

Je demande l’inscription de mon enfant au collège :

dénomination :

Localité :

RAISONS MOTIVANT CE CHOIX :

Déménagement (joindre obligatoirement un justificatif),

Frère et/ou sœur déjà dans l’établissement (préciser le (les) prénom(s) et la (les) classes) en 199 - 199 :

-

-

Autres (préciser et joindre un justificatif éventuellement).

A, le

Signature (père, mère ou tuteur)

N.B. : joindre obligatoirement une enveloppe à fenêtre timbrée à 3,00 F

AVIS DU DIRECTEUR :

AVIS DE L’IEN :

DECISION DE L’INSPECTEUR D’ACADEMIE :

ACCORDEE

REFUSEE



SYNTHESE POUR PROCEDURE D'APPEL

ECOLE :

CIRCONSCRIPTION :

NOM et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Cycle :

Classe :

1. Motifs conduisant à la décision de modification du cursus scolaire de l'élève :
2. Solutions envisagées pour la prochaine année scolaire par le conseil des maîtres de cycle.
3. Objections formulées par la famille :
4. Avis de l'I.E.N. :

ECOLE :

COMMUNE :

CIRCONSCRIPTION :

ADMISSION EN COLLEGE : LISTE DES ELEVES CONCERNES

N°	NOM ET PRENOM (liste alphabétique)	ADMI S EN COLLEGE		COLLEGE DEMANDE (dénomination, localité)	(1)
		OUI	NON		
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

(1) Mettre une croix si le collège demandé ne correspond pas au domicile des familles.

(Liste à adresser à l'Inspecteur de l'Education Nationale avec les dossiers)